



Motion

Installation sur sol Vaudois de parcs éoliens.

Lors d'une précédente motion, trop restrictive aux yeux de certains, il a été convenu, en commission ad hoc, de soumettre au Grand Conseil vaudois, une nouvelle version de cette motion qui soit moins contraignante.

Celle-ci ne demandera plus une loi spécifique ni ne fera mention d'un théorique moratoire.

Toutefois, les axes principaux de la motion restent.

A savoir :

- Distance aux habitations minimum de 1500m
- Etude d'impact et conséquences sur l'environnement humain, paysagé, faune, floral et avifaune.
- Etude des bruits et infrasons, en fonction de la palette des vents, sur les sites déterminés.
- Démontage complet des structures à l'échéance des concessions.
- Garantie de non fermeture des accès aux habitations riveraines dues à la projection des glaçons en période hivernale.

Ces recommandations peuvent être sans problème intégrées dans la fiche 51 du Plan Directeur cantonal, voire, si nécessaire, faire l'objet d'articles spécifiques dans la LATC.

Plusieurs projets sont à l'étude dans notre canton et sont soumis à l'approbation des autorités compétentes.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat qu'il tienne compte des éléments ci-dessus pour établir et donner ses autorisations en matière de construction.

Distance aux habitations de 1500m.

Les éoliennes font du bruit, c'est un fait certain reconnu par tous. Les premières installations en 2004 lors de la recommandation de la Confédération ne dépassaient guère 70m. Celles prévues dans le Jorat, par exemple, sont de l'ordre de 148m au niveau du mât, plus les pâles d'un diamètre de 100m, soit au total 198m. A ces hauteurs, la propagation des sons, des infrasons est d'une portée largement supérieure aux mesures effectuées jusqu'alors. Les nuisances des infrasons et des sons, notamment pour les individus, ne sont plus à démontrer. De nombreuses études sur le sujet l'attestent. La France, l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas, qui ont une expérience certaine dans le domaine, appliquent ces normes de distance pour des hauteurs de machines moins hautes.

Etude d'impact.

De nombreuses études d'impact sur la faune et la flore sont établies pour chaque projet. Malheureusement, en ce qui concerne le patrimoine bâti et ses habitants, les recommandations en la matière sont pratiquement inexistantes.

Pour les nouvelles hauteurs des machines (plus de 140 mètres) les études font défaut et, ce fait est admis par les constructeurs, puisqu'il n'existe actuellement aucune installation de cette importance en Europe...Les études de propagation des bruits doivent être faites avec la palette complète des vents à disposition, notamment lorsque ces derniers sont faibles et ne couvrent pas eux-mêmes le bruit des pâles. Un récent arrêt du TF sur le sujet est patent.

Démontage complet des structures.

Plus de 1000m3 de béton sont parfois nécessaires pour la construction d'éoliennes. Lors du démontage, ils doivent être éliminés de façon à rendre le terrain à sa fonction première et dans la perspective du développement durable. (Attention à ne pas commettre les mêmes erreurs que pour la déconstruction des centrales nucléaires. Insuffisance de moyens prévus).

Projection des glaçons.

Un fait connu, mais très peu pris en compte : la projection des glaçons.

Dans nos régions où les températures hivernales sont basses, des glaçons se forment au bout des pâles et sont projetés à plusieurs centaines de mètres en fonction de la hauteur et de la vitesse des pâles pouvant atteindre plus de 300km heure.

Qu'advient-il des chemins et des routes d'accès situés aux abords des éoliennes et desservant des habitations riveraines ? Peut-on garantir, en tout temps, l'accès aux habitants des lieux concernés ?

Verra-t-on des no man's lands d'octobre à fin mars ? Périmètres interdits au public, chasseurs, bûcherons, etc, pour des raisons de sécurité... ?

Les quelques points soulevés par la motion et qui doivent être pris en compte devraient permettre aux communes de prendre des décisions empreintes de bon sens et non basées uniquement sur un profit financier annuel.

Lors de l'exploitation de ces machines, les autorités communales doivent rester des partenaires et interlocuteurs privilégiés ayant prise directe sur la régulation de l'utilisation des machines.

Bottens le 23 août 2011

Bertrand Clot



DEVELOPPE

(renvoi en commission avec
au moins 20 signatures)

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Abbet Robert	Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Calpini Christa	Ducommun Philippe
Aellen Catherine	Capt Gloria	Dufour Claude-Eric
Amaralle Cesia	Chapalay Albert	Durussel José
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chatelain André	Epars Olivier
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Fardel Claude-André
Attinger Doepper Claire	Chevalley Edna	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle	Favrod Pierre-Alain
Bachler Bech Anne	Cherix François	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Flora-Guttmann Martine
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Clot Bertrand	Gaïlle Pierre-André
Berseth Verena	Cornamusaz Philippe	Gay Vaillotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie	Girardet Lucas
Bonjour Eric	Courdesse Régis	Gardon Julien
Bonny Dominique-Richard	Debiuè François	Glutz Félix
Borel Bernard	Décosterd Anne	Golaz Florence
Borloz Frédéric	Depoisier Anne-Marie	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Deñaz Philippe	Gorrite Nuria
Botlang-Pittet Jaqueline	Desmeutes Michel	Grandjean Pierre
Brélaz François	Despot Fabienne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Grognuz Frédéric
Buffat Michaël	Dind Claudine	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Haury Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Hurni Véronique	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquet-Berger Christiane	Mossi Michele	Savary Marianne
Jaquier Rémy	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jobin Philippe	Nicolet Jacques	Schwaab Valérie
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pemoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Rithener Christiane	Zwahlen Pierre

Vallet Claude-Henri